

Communiqué de Presse

L'IVG : UN DROIT HUMAIN INALIÉNABLE

L'Alabama a promulgué mercredi 15 mai 2019 une loi interdisant l'avortement, même en cas d'inceste ou de viol.

Il convient de rappeler que la législation concernant l'accès à l'avortement a déjà été restreinte dans 16 Etats américains cette année et que le Kentucky, le Mississippi, l'Ohio et, la semaine dernière, la Géorgie l'ont interdit dès lors que les battements du cœur sont décelables (soit dès la cinquième ou sixième semaine de grossesse). Enfin, hier, le parlement du Missouri s'est joint au concert de ces lois restrictives.

L'Alabama va plus loin puisqu'il interdit l'avortement quel que soit le stade d'avancement de la grossesse et prévoit en outre des peines de prison pouvant aller jusqu'à 99 ans pour les médecins qui le pratiquent.

Le but des partisan.e.s de la restriction du droit à l'avortement dans ces États est d'aller jusqu'à la Cour Suprême pour remettre en cause le droit constitutionnel de 1973. Leur espoir est que la Cour Suprême (du fait des deux nominations de juges ultraconservateurs par Donald Trump) revienne sur la jurisprudence *Roe vs Wade*.

Il faut avoir en mémoire que, dès les premiers jours de son mandat, le président américain a supprimé les fonds alloués aux ONG internationales qui soutenaient le droit à l'IVG. C'est, depuis, un mouvement de fond qui s'étend contre les droits des femmes Outre Atlantique.

La CLEF est solidaire des femmes américaines et des associations féministes et progressistes qui dénoncent ces projets de lois, aux États-Unis, en Europe et dans le monde entier.

La CLEF rappelle que les avortements clandestins tuent des femmes partout dans le monde (Europe comprise) et réaffirme que les droits sexuels et reproductifs (dont l'IVG) doivent être considérés comme des droits fondamentaux humains non aliénables qu'il est urgent de défendre.

Avortement libre, gratuit et sécurisé pour toutes les femmes dans le monde !